

Maître de sa vie et de ses biens

Diaporama *Powerpoint*

Table de concertation des aînés de la MRC Memphrémagog

La prévention et l'intervention
en situation d'abus financiers
chez les personnes aînées
2007-02-09

Table des matières

1. Objectifs
2. Statistiques sur la MRC Memphrémagog
3. Problématique des mauvais traitements
4. Profil type de la victime aînée
5. Profil de la personne abusive
6. Moyens utilisés par « l'abuseur »
7. Des signaux d'alarme
8. Des pistes d'action
9. Moyens de collaboration entre les institutions financières et le Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog
10. Procédure pour assurer la confidentialité et l'authenticité d'un partenaire
11. Des ressources d'aide

1.0 - OBJECTIFS

Sensibiliser le personnel des institutions financières aux signaux d'alarme permettant de détecter des abus financiers

Fournir des pistes d'action pour le personnel des institutions financières pour prévenir ou intervenir dans les situations d'abus financiers

Soutenir la collaboration entre les institutions financières et les différents partenaires de la MRC Memphrémagog pour prévenir ou intervenir dans les situations d'abus financiers

Constituer un environnement sécuritaire pour protéger les aînés de la MRC Memphrémagog des abus financiers.

2.0 STATISTIQUES MRC MEMPHREMAGOG

Viellissement constant de la population

En 2001, 6 590 personnes de 65 ans et plus (15,9% population totale)

En 2021, 13 300 personnes de 65 ans et plus (26,8% population totale)

Taux de vieillissement plus élevé que la moyenne du Québec ou de l'Estrie

Croissance marquée chez les personnes de 75 ans et plus et les femmes.

3.0 PROBLEMATIQUE MAUVAIS TRAITEMENTS

De 4 à 15% des personnes âgées sont victimes de mauvais traitements, tous types d'abus confondus

Les abus financiers constituent la forme de mauvais traitements la plus fréquente

Les abus sont souvent niés et cachés par les victimes, par crainte de représailles de la part de l'abuseur

Dans 80 à 90 % des cas, il s'agit d'un membre de la famille ou d'un proche.

4.0 PROFIL TYPE DE LA VICTIME AINEE

Majoritairement des femmes

75 ans et plus

Dépendante

Isolée et/ou veuve

Milieu socio-économique défavorisé

Vit avec « l'abuseur »

Problèmes de santé physique ou mentale

En perte d'autonomie

**5.0 PROFIL TYPE DE LA
PERSONNE ABUSIVE**

Mal préparée à assumer la charge
d'une personne aînée

Lourdeur de l'implication

Difficultés financières

Problèmes professionnels

Isolée, sans support social

Dépend de la personne âgée

Autres problèmes (alcoolisme, jeu,
toxicomanie, etc.).

**6.0 MOYENS UTILISES
PAR « L'ABUSEUR »**

La manipulation

Le mensonge

Les menaces

La gentillesse

La promesse de prendre soin
de la personne aînée.

7. 0 - DES SIGNAUX D'ALARME	
<p>Des transactions inhabituelles sont faites</p> <p>Retraits de sommes importantes de façon inhabituelle</p> <p>Signatures suspectes de chèques ou de documents</p> <p>Ajout ou retrait de procuration (changements rapides)</p> <p>Vente subite de la maison ou de biens</p> <p>La personne signe des documents sans en comprendre toute la portée (procuration, acte de propriété conjointe d'une maison, endossement d'un emprunt, ...)</p> <p>Héritage avant terme</p> <p>Montant payé à une tierce personne sur une base régulière (chèque ou comptant)</p> <p>La personne vient payer les comptes d'un de ses enfants</p> <p>Non renouvellement de placements</p> <p>Profil de gestion différent. La personne aînée n'a pas le contrôle sur son compte bancaire et ses finances</p> <p>La personne n'a plus les moyens de payer ses factures ou de faire ses achats réguliers (épicerie, médicaments, ...)</p>	<p>Le</p> <p>La fait cert</p> <p>Ut</p> <p>Utilis</p> <p>L'a transact</p> <p>L'aîr</p> <p>Le mem person</p> <p>Le mem dé</p>

8. 0 - DES PISTES D'ACTION

PRECAUTIONS GENERALES AUPRES DES PERSONNES AINEES :

Prendre le temps de bien informer et expliquer
les impacts des diverses transactions faites par
la personne pour lui permettre de faire des
choix libres et éclairés

Vérifier si la personne est confortable
avec ses décisions

8. 0 - DES PISTES D'ACTION (suite)	
Principes d'intervention:	
<p>Respecter la vie privée du membre et la confidentialité (sécuriser et maintenir la relation de confiance)</p> <p>L'intervention doit se faire avec prudence, tact et discernement sans confronter la victime (particulièrement si la personne est atteinte de perte cognitive, ex Alzheimer)</p> <p>Prendre garde de soupçonner injustement un proche aidant honnête et dévoué</p> <p>S'assurer d'obtenir un consentement éclairé à la transaction demandée</p> <p>Respecter la volonté exprimée par le membre</p> <p>Se référer aux ressources expertes pour assistance</p> <p>Si le membre est accompagné d'une tierce personne toujours s'adresser au membre.</p> <p>Au besoin demander à tierce personne de quitter temporairement la pièce pour être seul avec le membre et pouvoir vérifier sa volonté réelle</p> <p>Prendre des notes (dates, constats) dans le dossier du membre (commentaires généraux) pour documenter l'abus</p>	<p>Pr</p> <p>av</p> <p>Pr au</p> <p>Le</p> <p>Le Les bien (env</p> <p>Si le compte de retra</p> <p>E coura les c</p>

8. 0 - DES PISTES D'ACTION (suite)

Propositions pour éviter les abus sur une procuration :

Sensibiliser le membre aux impacts de donner une procuration

S'assurer que la personne est apte à donner une procuration ou s'assurer que la procuration existante est toujours valide

Si soupçon d'inaptitude, consulter un conseiller juridique en vue de mettre en place une mesure à moindre risque

Assurer un suivi pour obtenir l'homologation du mandat en cas d'inaptitude

Mettre en place une procuration qui permet de gérer un montant d'argent limité dans un autre compte (dépenses courantes du mois)

Mise en place d'une procuration sur un autre compte :

Dépôts directs
Paiements préautorisés
Établir le budget mensuel requis pour la procuration
Transfert mensuel dans un autre compte bancaire

Carte de débit :

Encadrer la remise de la carte de guichet automatique en vérifiant si le membre est en mesure d'utiliser sa carte de façon sécuritaire

Rappeler au membre les consignes de sécurité et lui souligner l'importance de ne pas divulguer son NIP à qui que ce soit.

Une carte de débit peut être émise pour le proche qui gère le compte bancaire pour une procuration spécifique.

Compte conjoint :

Sensibiliser le membre aux impacts d'un compte conjoint en cas de décès.

Sensibiliser le membre aux impacts de donner une procuration

Suggérer des mesures de protection

Prêt à l'emploi

Référer le membre à un conseiller juridique avant de donner une procuration

Contenir les dépenses

Identifier les besoins

Mettre en place des mesures de protection

Fréquenter le membre

Documenter les mesures de protection

Souligner l'importance de la sécurité

Informations de sécurité

Conservation des documents

Sans l'avis du membre, ne pas divulguer son NIP à qui que ce soit.

La communication

<p>9.0 - MOYENS DE COLLABORATION ENTRE LES INSTITUTIONS FINANCIERES ET LE CENTRE DE SANTE ET DE SERVICES SOCIAUX DE MEMPHREMAGOG</p> <p>Une personne contact au sein de chaque institution financière ou centre de services</p> <p>Personne référence pour le personnel faisant face à des situations d'abus (réelles ou potentielles) pour rapporter des situations problématiques.</p> <p>Possibilité de consulter un travailleur social par les personnes contacts</p> <p>Les personnes contacts peuvent consulter un travailleur social:</p> <p>Pour obtenir conseil sur des pistes d'action pour aider la personne aînée mais ne doivent dévoiler aucune information sur cette personne.</p> <p>Pour connaître les ressources d'aide.</p> <p>Possibilité pour les travailleurs sociaux de demander à l'institution financière d'être plus vigilante dans les opérations de certains membres (ex. mise en place d'un message comptable dans le système informatique incitant le personnel à être plus vigilant)</p> <p>Note: Il faut se rappeler que la caisse ne peut pas dévoiler d'informations sur ses membres aux travailleurs sociaux, y compris le fait qu'une personne est membre.</p>	<p>11.0 - DES RESSOURCES D'AIDE</p> <p>Personne contact de votre institution financière</p> <p>Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog (CLSC) : Accueil unifiée (travailleurs sociaux) pour les personnes contacts et les personnes aînées : 843-2572</p> <p>Association québécoise pour la défense des droits des retraités et préretraités (AQDR) Memphrémagog (868-2342) : Service d'accompagnement pour les personnes aînées dans leurs démarches</p> <p>Comité de prévention des mauvais traitements : Campagnes de sensibilisation et de prévention 843-2292 (poste 2320)</p>
--	---

Production

Ce document a été basé sur le programme « Maître de sa vie et de ses biens » de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Des employés de la Caisse Desjardins du lac Memphrémagog ont collaboré avec Paul Martel, organisateur communautaire au Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog pour bonifier ce document.